



SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN  
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

SAPEURS-POMPIERS  
du BAS-RHIN

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

**SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DU BAS-RHIN**  
Le Prisme – 2 route de Paris  
Wolfisheim  
67087 STRASBOURG Cedex 2  
[marches.publics@sis67.alsace](mailto:marches.publics@sis67.alsace)

**Identification du pouvoir adjudicateur :** Etablissement public territorial

**Objet du marché : « Nettoyage des vitres des bâtiments administratifs et des centres d'incendie et de secours du Bas-Rhin»**

**L'avis concerne :** un accord-cadre

**Caractéristiques principales :**

La présente procédure n'est pas couverte par les accords sur les marchés publics de l'OMC. Le présent marché n'a pas de caractère périodique.

**Allotissement :**

Le marché est décomposé en 5 lots géographiques, conformément à la liste sous objet :

n°lot	Intitulé lot	Montant maximum annuel de commandes €HT
01	Compagnie Sélestat	6 000
02	Compagnies EMS et Direction	24 000
03	Compagnie Haguenau	9 000
04	Compagnie Saverne	3 000
05	Compagnie Molsheim	7 000

**Forme et décomposition du marché :**

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum avec un maximum annuel par lot défini ci-avant, valeur non contractuelle, seuil à ne pas franchir en application des articles R2162-2 et 2162-4 du code de la commande publique. Le montant maximum sera identique pour chaque période de reconduction.

**Variantes et prestations supplémentaires éventuelles :**

Néant.

**Durée de l'accord-cadre :**

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale allant de la notification au 31 décembre 2026. Le marché pourra être reconduit trois fois, par voie tacite, pour des périodes d'un an sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2029.

L'acheteur public se réserve la possibilité de prononcer une dénonciation trois mois avant la date de fin de la période de base. Passé ce délai, la reconduction devient effective.

Le titulaire ne pourra pas refuser les reconductions.

Reconduction anticipée : en cas d'atteinte du montant annuel maximum indiqué à l'article 4.2 avant la fin de la période en cours, l'accord-cadre pourra être reconduit de manière anticipée pour une période d'un an (dans la limite de 3 reconductions totales). Dans ce cas, le titulaire sera destinataire d'un courrier recommandé l'en informant expressément et lui indiquant la date effective de reconduction anticipée. Cette disposition ne remet pas en cause le principe de révision annuelle des prix, à la date anniversaire de notification du marché de la période de reconduction, quelle que soit la date à laquelle intervient la reconduction. En cas de reconduction anticipée, le titulaire ne pourra réclamer aucune indemnité.

**Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :**

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Ressources propres

Paiement par virement administratif

Délai global de paiement : 30 jours

**Critères d'attribution :**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

**1. Valeur technique : 60 %**

- a. Moyens de protection individuels et collectifs proposés : 20%
- b. Moyens de protection des ouvrages proposés : 20%
- c. Matériels et produits proposés pour la mise en œuvre des prestations : 10%
- d. Respect du planning : 10%

**2. Prix : 40 %****Visite sur site :**

Les soumissionnaires pourront demander par mail ([jean-paul.andlauer@sis67.alsace](mailto:jean-paul.andlauer@sis67.alsace)) à participer à une visite sur site afin d'appréhender la nature exacte des prestations devant être réalisées et s'ils le souhaitent, vérifier le mètre donné à titre indicatif. **Cette visite n'a pas de caractère obligatoire.** Toutefois, les soumissionnaires ne pourront prétendre à aucune réclamation pour défaut d'appréhension des existants.

**Modalités de retrait des dossiers :**

Téléchargement du dossier de consultation des entreprises (DCE) sur le site <https://plateforme.alsacemarchesppublics.eu>

**Conditions de délai :**

- Date limite de dépôts des offres : **vendredi 30 janvier 2026 à 12h00**
- Délai minimum de validité des offres : 120 jours

**LES OFFRES SERONT DEPOSEES EXCLUSIVEMENT PAR VOIE DEMATERIALISEE SUR**

<https://plateforme.alsacemarchesppublics.eu>

**Autres renseignements :**

- Numéro de référence attribué au marché: 26 MA 03

**IL EST A NOTER QUE TOUTES LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES OU AUTRES CORRESPONDANCES LIEES AU PRESENT MARCHE SERONT EXCLUSIVEMENT EFFECTUEES PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS : <https://plateforme.alsacemarchesppublics.eu/>.**

**Classification CPV :** 90911300-9

**Instance chargée des recours :**

Tribunal Administratif 31, avenue de la Paix, 67070 Strasbourg

Tél. : 03-88-21-23-23 - télécopieur : 03-88-36-44-66,

Courriel : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

Adresse Internet : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/ta-caa>

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif 31, avenue de la Paix, 67070 Strasbourg

Cf. coordonnées ci-dessus.

**Date d'envoi de l'avis :** 05/01/2026